

EXTRAITS DU DISCOURS D'OUVERTURE

prononcé par M. le général d'Armée Guillaume,
 Commissaire résident général de la République française au Maroc
 à la session de juin 1953 du Conseil du Gouvernement

Cette session, contrairement à celles des années précédentes, ne comporte pas de rectificatif au budget. Les conditions économiques présentes, qui ne sont pas d'ailleurs particulières au Maroc, nous ont tenus dans la stricte observance des règles de l'orthodoxie financière. Il ne pouvait être question d'accroître les charges publiques en cours d'exercice ou même de procéder aux ajustements qu'une situation plus favorable eût permis d'envisager. Je convie donc les membres de cette assemblée à analyser les données actuelles du problème économique marocain.

Ce m'est d'ailleurs une vive satisfaction d'accomplir avec vous ce tour d'horizon. Je n'ai pu, les mois derniers, aussi souvent que je l'aurais souhaité, parcourir vos circonscriptions afin d'étudier sur place les multiples questions qui vous préoccupent et d'assurer ainsi les contacts nécessaires entre les représentants de la population d'une part, les administrations publiques et moi-même d'autre part.

J'ai suivi néanmoins avec la plus grande attention les débats des conseils économiques régionaux et la tenue des grandes commissions qui siègent auprès des directions techniques ou sous la présidence du secrétaire général du Protectorat. Je sais tout l'intérêt que vous attachez à ces consultations périodiques faites pour vous faciliter sur le plan régional ou à l'échelon central la pleine connaissance des activités administratives, des réalisations économiques et sociales, comme de l'exécution progressive du budget.

Lorsque les problèmes se font plus ardues, il convient de s'entourer de plus de conseils et de rechercher dans un libre débat les solutions les plus appropriées. C'est dans ce souci d'étroite collaboration et avec la plus grande objectivité que nous étudierons aujourd'hui les principaux facteurs de la situation économique présente.

Avant d'examiner la situation propre à chacun des grands secteurs économiques : agriculture, mines, industrie et commerce, il paraît nécessaire de rappeler les résultats globaux de notre commerce extérieur, ces résultats constituant un excellent baromètre de la situation économique d'ensemble.

**

La balance commerciale de l'année 1952 s'est soldée par un déficit de 85 milliards contre 71 milliards 500 millions en 1951 et 48 milliards 800 millions en 1950 ; ce déficit correspondant à une couverture de 53 % des importations par les exportations, le déficit partiel sur la zone dollar atteignant près de 22 milliards. C'est là, il faut en convenir, le témoignage d'un déséquilibre structurel profond, justifié pour partie seulement par les besoins de biens d'équipement que connaît un pays en cours de modernisation.

Pour les quatre premiers mois de l'exercice 1953, à des importations d'une valeur de 52 milliards 774 millions, correspondent des exportations d'une valeur de 32 milliards 648 millions faisant apparaître un déficit de 20 milliards 126 millions dont 5 milliards 818 millions sur la zone dollar. Pour être parfaitement appréciés, ces chiffres doivent être comparés à ceux dégagés en 1952 pendant la même période de référence ; cette comparaison fait apparaître une régression des importations de 11 milliards 628 millions, soit 18 % et une régression des exportations de 4 milliards 227 millions soit près de 13 %.

La baisse des exportations dépend, pour l'essentiel, d'une certaine saturation des marchés mondiaux sur lesquels l'offre devenant sans cesse plus abondante, les cours ont tendance à baisser. Cette évolution doit conduire le Maroc, pour maintenir et si possible développer ses débouchés, à comprimer au maximum les prix auxquels il offre ses produits.

La baisse encore plus marquée des importations au cours des quatre derniers mois de l'exercice en cours résulte de deux causes ; d'une part, le glissement des prix sur le marché mondial permet d'importer à moindres frais ; d'autre part, ce même glissement freine le renouvellement des stocks.

Ainsi, si dès maintenant il n'est pas déraisonnable de penser que le déficit de la balance commerciale sera en 1953 inférieur à celui de l'année écoulée, il convient de remarquer que, pour partie, cette conséquence favorable pourrait être accompagnée d'un fléchissement sensible de nos exportations.

**

L'examen de la situation propre à chacun des grands secteurs économiques conduit à nuancer cette constatation d'ordre général. En premier lieu, les perspectives offertes par la campagne agricole sont fort heureusement favorables. Malgré une baisse des emblavures de 10 % pour le blé tendre de 9 % pour le blé dur et de 6 % pour l'orge, due à des conditions climatiques défavorables, les prévisions de récoltes excèdent très largement les résultats de la campagne écoulée : il est prévu, pour le blé tendre, une récolte de 4 millions 300 mille quintaux, supérieure de 45 % à celle de 1952 ; pour le blé dur, une récolte de 5 millions 200 mille quintaux, supérieure de 10 % à celle de 1952 ; pour l'orge enfin, une récolte de 15 à 16 millions de quintaux, excédant d'au moins 20 % celle de la campagne écoulée.

Il convient toutefois de remarquer que les cours des céréales sur le marché mondial sont orientés à la baisse, les reports de la campagne écoulée étant élevés et des perspectives pouvant se faire jour d'offres nouvelles sur ce marché.

Ces considérations ont conduit le gouvernement, soucieux de ne rien négliger pour sauvegarder les intérêts de la population agricole de ce pays, à fixer un prix plancher pour la commercialisation des orges.

Pour le secteur minier, une chute très nette des cours intéressant certains minerais a été enregistrée sur le marché mondial. Jusqu'ici, elle n'a pas cependant, provoqué dans la production les graves perturbations que nous eussions pu redouter.

Dans le secteur industriel et commercial, l'attention du gouvernement a été, à plusieurs reprises, appelée sur la situation d'entreprises qui n'arrivaient pas à tourner à un rythme satisfaisant. Les causes de cette situation sont diverses. D'une part, la guerre a conduit au sur-équipement de certaines industries chérifiennes. Le passage d'une économie de rareté, caractérisée par une demande très supérieure à l'offre, à une économie de concurrence ne saurait s'effectuer sans heurts.

Il revient au Gouvernement de tout mettre en œuvre pour que cette adaptation s'effectue dans les conditions les moins dommageables pour la collectivité ; en application de cette règle d'action, l'administration est intervenue pour faciliter les accords indispensables qui assureront la sauvegarde d'industries qu'une concurrence excessive eut démantelées, causant ainsi de graves préjudices à l'économie chérifienne.

Par ailleurs, la récession que connaissent de nombreuses économies, en accroissant l'offre et en faisant baisser les prix, a eu pour conséquence de rendre plus difficile la concurrence marocaine sur les marchés étrangers et, corrélativement, plus aisée la concurrence étrangère sur le marché marocain.

Nul n'ignore que l'action du Gouvernement en ce domaine ne peut s'exercer que dans le cadre juridique étroit imposé par les traités régissant les rapports commerciaux du Maroc avec l'extérieur. Toutefois, dans toute la mesure licite, l'administration s'emploiera à donner son appui aux industries viables qui serreront au plus juste les prix de revient de leurs produits ; elle s'emploiera également à aider au règlement de tout conflit qu'une concurrence malencontreuse pourrait faire naître entre producteurs de la zone franc.

Toutefois, il est permis de remarquer que si certaines industries connaissent actuellement des difficultés, dans son ensemble la situation du secteur industriel et commercial ne saurait être tenue pour inquiétante. C'est ainsi que des indices favorables témoignent de la vitalité de l'industrie marocaine ; à titre d'exemple, il convient de rappeler qu'à l'issue du premier trimestre 1953 et par rapport aux chiffres correspondants du quatrième trimestre 1952, a été constatée une augmentation de 9 % du nombre des autorisations de bâtir, soit une augmentation de 58 % des surfaces construites et de 41 % de la valeur des bâtiments édifiés.

Ce tableau serait trop incomplet si quelques indications n'étaient données sur l'évolution des prix au cours du premier semestre de l'année en cours. En ce qui concerne les prix de gros, l'indice est passé de 3.115 en janvier à 2.888 en mai (ce dernier indice étant inférieur à celui de janvier 1952 : 2.897). Au stade des prix de détail — en soulignant combien cet indice doit être interprété avec prudence — l'amplitude du mouvement de baisse a été beaucoup plus faible, puisque l'indice correspondant est passé de 2.868 en janvier à 2.821 en mai. Certes, il est de règle constante qu'un décalage existe entre l'évolution à la baisse des prix de gros et celle des prix de détail : il convient toutefois de souligner combien il serait à tous points de vue souhaitable que se précise la baisse des prix de détail.

**

Cette analyse de la situation économique du Maroc devrait nous permettre d'apprécier les moyens financiers dont nous disposons pour assurer la réalisation de notre programme d'action défini en décembre dernier, programme dont les deux aspects, l'économique et le social, sont nous le savons, intimement liés.

Le budget d'équipement de l'exercice 1953, tel qu'il a été arrêté, comprend une tranche de 1 milliard 200 millions, dite conditionnelle, dont la réalisation dépendait de la mobilisation de ressources nouvelles.

Dès aujourd'hui, la couverture de cette tranche, qui a pu être ramenée à 1 milliard 60 millions doit être tenue pour tout à fait improbable. En effet, ainsi que je l'ai indiqué précédemment, au cours des quatre premiers mois de cet exercice, a été décelée une baisse substantielle des importations, génératrices de moins-values douanières importantes. Certes, l'espoir ne nous est pas interdit d'assister d'ici la fin de l'année, à un relèvement du volume des importations et, par voie de conséquence du volume des recettes douanières. Il est exclu que ce relèvement puisse simultanément compenser les moins-values constatées à ce jour et fournir les ressources nouvelles attendues pour financer la tranche conditionnelle.

L'hypothèse ne devrait d'ailleurs pas être écartée d'une insuffisance des ressources globales destinées à couvrir la tranche inconditionnelle du budget d'équipement ; dans cette éventualité, l'équilibre du budget d'équipement 1953 ne saurait être réalisé qu'en mobilisant au profit de l'exercice en cours des ressources traditionnellement réservées au budget 1954.

Devant ces perspectives, le gouvernement n'a pas cru devoir demeurer inactif. C'est ainsi qu'il a estimé nécessaire de réserver au Trésor l'incidence des baisses récentes sur le fret maritime.

Toutefois, les conditions mêmes de l'équilibre ainsi réalisé devraient conduire à s'interroger sur les modalités à retenir pour poursuivre les travaux d'équipement économique et social au delà de l'exercice en cours. Certes, la Métropole s'emploiera à réserver au Maroc une aide comparable à celle qu'avec tant d'opiniâtreté elle lui alloue depuis de longues années. Il ne serait cependant pas raisonnable d'attendre l'accroissement de cet effort qui s'est chiffré, pour l'année 1953, à 17 milliards 300 millions. A souligner que l'apport français public et privé à l'équilibre de la balance des comptes marocains aura atteint en 1952 le chiffre très important de 64 milliards.

Nous ne pouvons que constater l'interdépendance qui se manifeste entre la conjoncture économique marocaine, la situation des finances publiques et les moyens disponibles pour financer le programme arrêté fin 1952.

On ne saurait passer sous silence le caractère réversible de ce phénomène. En effet, dégager les moyens propres à assurer le financement d'un programme judicieux d'investissements économiques et sociaux devrait permettre, en assurant la réalisation de ce dernier, d'améliorer la situation économique actuelle, de renforcer la situation économique future, d'aider enfin au maintien d'un climat social éminemment favorable à la poursuite de la mission de la France dans ce pays.

Le gouvernement est convaincu qu'une telle ligne d'action trouvera, auprès de ce Conseil, une audience favorable.

**

Que conclure du tableau de la situation économique tel que je viens de le brosser avec une extrême franchise, sinon que de graves problèmes se posent à nous pour la gestion financière du pays.

Certes, notre souci primordial d'économie nous amènera dans l'élaboration du prochain budget à limiter au strict minimum les dépenses de fonctionnement des services publics ; déjà des instructions draconiennes ont été données dans ce sens et je suis sûr qu'avec votre concours éclairé nous arriverons à des résultats tangibles.

Mais, compte tenu de l'inéluctable incidence de notre effort d'équipement, nous ne devons pas nous dissimuler que le montant du budget de fonctionnement de 1954 sera supérieur à celui du budget en cours d'exécution.

Le problème se posera alors de savoir si l'équilibre global du budget devra être recherché dans une diminution notable des dépenses d'équipement ou, au contraire, dans un effort complémentaire et peut-être momentané, qui dégagera de nouvelles recettes pour soutenir le rythme d'équipement qui commande l'avenir économique et social de ce pays.

Cependant, quelles que puissent être nos préoccupations de

l'heure, financières ou autres, nous ne nous laisserons pas détourner des buts que, conformément aux directives du gouvernement français, nous nous sommes assignés :

— Poursuivre sans défaillance l'œuvre réalisée par la France depuis 40 ans au profit des populations du Maroc, sans distinction d'origine, de langue et de religion ;

— Améliorer sur le plan matériel, intellectuel et moral, les conditions de vie des classes les plus humbles en luttant contre la misère, le taudis, l'ignorance et la maladie ;

— Amener progressivement tous les habitants de ce pays à participer plus efficacement à la gestion de leurs intérêts par une démocratisation progressive des institutions.

Tous, nous savons que seul un effort tenace permettra au Maroc de demain, grâce à une association étroite avec la France, de prendre la place qui lui revient dans le monde moderne.